

# RÈGLES HARMONISÉES CONCERNANT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



**AI ACT**

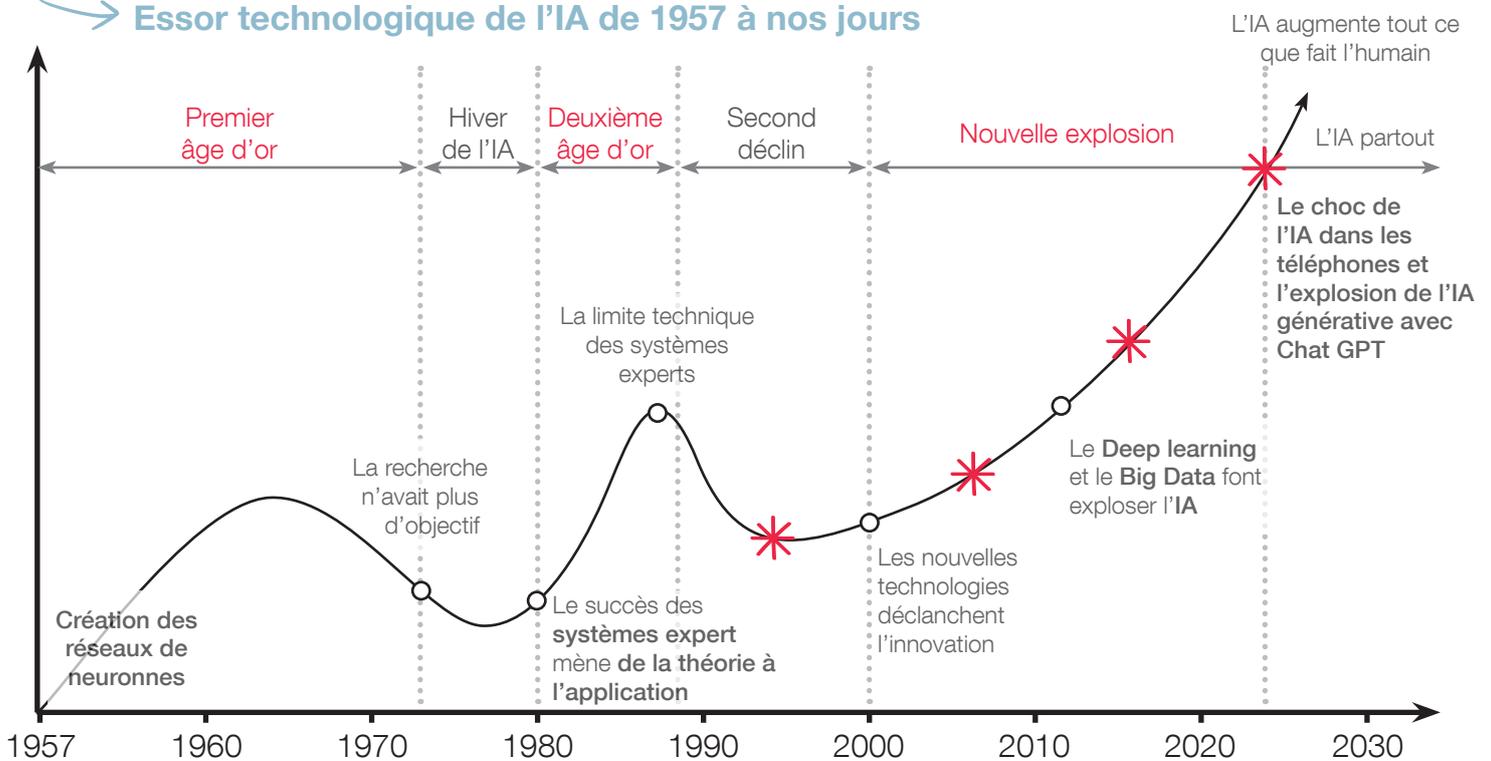
**CGI** BUSINESS  
CONSULTING

# 01



## INTRODUCTION

### Essor technologique de l'IA de 1957 à nos jours



### \* Exemples des projets de CGI

#### 1990s

- Prévoir le comportement et les préférences (e.g., risques de crédit, recommandations).

#### 2000s

- Fraude bancaire, blanchiment.
- Recherche d'erreurs dans la facturation de la santé.

#### 2010s

- Prévoir la production de pétrole, 1957 utilisation sur plus de 300 puits lors de l'augmentation de la production.

- Optimisation du chargement des porte-conteneurs.
- Analyse des émotions collective de foule.
- Détection des défauts sur des pièces d'acier.

#### 2020s

- Prévoir les effets secondaires de médicaments.
- Autonomisation du premier rover européen sur mars et de ses systèmes.
- PoC : Utilisation d'OpenAI pour la modernisation du code et l'amélioration de la productivité.



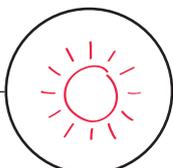
## → Enjeux d'une réglementation européenne



### Responsabilité

Déterminer la responsabilité en cas d'erreurs ou de préjudice causés par des systèmes d'IA est un défi.

**But :** clarifier les responsabilités des développeurs, des fournisseurs et des déployeurs en cas de défaillance des systèmes.



### Sensibilisation

Sensibiliser le public aux enjeux de l'IA et assurer une éducation adéquate sur son fonctionnement et ses implications contribue à une adoption plus informée et responsable de la technologie.

**But :** promouvoir la sensibilisation et l'éducation autour de l'IA au sein des organismes.



### Sécurité

Certaines IA peuvent être vulnérables aux attaques et peuvent engendrer des risques de confidentialité des données utilisées pour l'entraînement des modèles.

**But :** imposer des normes de sécurité minimales, protégeant ainsi les utilisateurs contre les risques associés à l'utilisation de l'IA.



### Vie privée et libertés individuelles

Les IA utilisent d'importantes quantités de données, soulevant des préoccupations de protection des données personnelles.

**But :** définir des limites sur la collecte, le stockage et l'utilisation des données personnelles.



### Biais algorithmiques

Les modèles d'IA peuvent hériter des biais présents dans les données d'entraînement, entraînant des résultats discriminatoires.

**But :** encourager la transparence dans les processus de formation des modèles et la gestion des biais.



### Ethique

Questions sur la prise de décision automatisée, l'équité et la transparence des algorithmes.

**But :** établir des normes éthiques claires pour guider les développements, en mettant l'accent sur la prévention des discriminations et transparence.



## ➔ Réglementation de l'IA : état des lieux juridiques mondial



### Europe



Juillet 2023 : le gouvernement britannique a présenté un projet de réglementation de l'IA.

A venir : l'AI Act en cours de publication au JOUE avec une approche basée sur les risques.

### Dans le monde



28 juin 2021 : l'OMS adopte des lignes directrices sur l'éthique et la gouvernance de l'intelligence artificielle au service de la santé.

Novembre 2021 : une recommandation sur l'éthique de l'IA a été réalisée lors de la Conférence générale de l'UNESCO.

Juin 2023 : Rapport du Forum économique mondial sur l'adoption de l'IA de manière responsables : lignes directrices pour la transition du marché des solutions d'IA par le secteur privé.

Juin 2023 : l'OCDE publie des bonnes pratiques pour l'utilisation de l'IA générative.

26 novembre 2023 : 18 pays ont signé un accord sur le développement sécurisé de l'IA.

A venir : création d'un code de conduite de l'IA par le G7 à venir (fin 2025).

## ➔ Principaux objectifs de l'AI Act

### Conformité généralisée des systèmes

S'assurer que les systèmes d'IA mis sur le marché dans l'Union sont sûrs et respectent la législation en vigueur en matière de droits fondamentaux et les valeurs de l'UE.

### Sécurité juridique pour les investissements et l'innovation

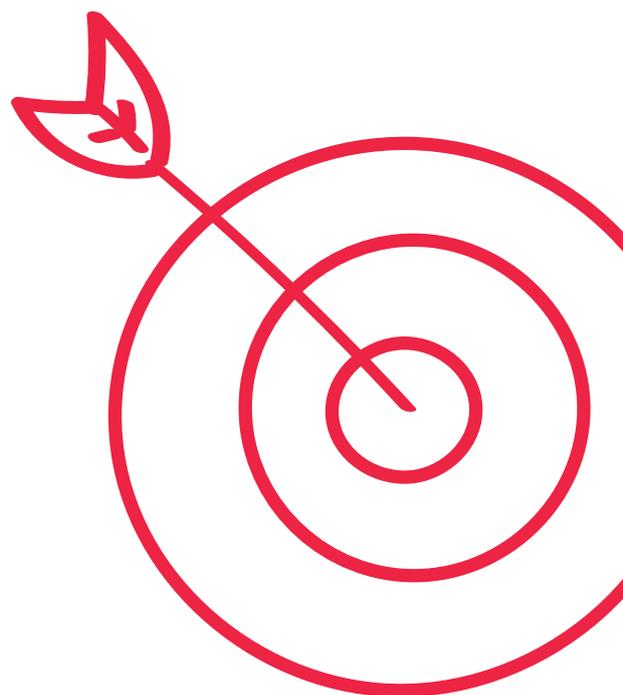
Garantir la sécurité juridique pour faciliter les investissements et l'innovation dans le domaine de l'IA.

### Gouvernance renforcée

Renforcer la gouvernance et l'application des règles en matière de droits fondamentaux et d'exigences de sécurité.

### Développement d'un marché unique

Faciliter le développement d'un marché unique pour des applications d'IA légales, sûres et dignes de confiance, et empêcher la fragmentation du marché.



# 02



## CHAMP D'APPLICATION

### → Vue d'ensemble

#### ***A quels acteurs s'applique l'AI Act ?***

L'AI Act s'applique à plusieurs types d'entité :

- Fournisseurs de systèmes d'IA
- Déployeurs de systèmes d'IA
- Mandataires et les importateurs
- Fabricants
- Distributeurs

A l'inverse, l'AI Act ne s'applique pas :

- Aux déployeurs de systèmes d'IA qui les utilisent dans le cadre d'activités personnelles à caractère non professionnelle ;
- Aux autorités de pays tiers ou organisations qui utilisent des systèmes d'IA dans le cadre d'accords internationaux de coopération des services répressifs et judiciaires avec l'Union ou avec un ou plusieurs États membres

#### ***Quand s'appliquera l'AI Act ?***

L'AI Act a été adopté par la Commission européenne et le Parlement européen, il devrait prochainement être publié au JOUE.

- Publication version finale : 16 avril 2024
- Entrée en vigueur : 21 jours après la publication JOUE
- Entrée en application : à partir de 6 mois après l'entrée en vigueur

#### ***A quoi s'applique l'AI Act ?***

L'AI Act s'applique à la mise sur le marché, la mise en service des systèmes d'IA et la mise sur le marché des modèles d'IA à usage général.

A l'inverse, l'AI Act ne s'applique pas aux systèmes d'IA développés ou utilisés :

- Exclusivement à des fins militaires, de défense ou de sécurité nationale;
- Aux seules fins de recherche et de développement scientifique;
- Aux activités de recherche, d'essai et de développement relatives aux systèmes d'IA ou modèles d'IA avant leur mise sur le marché ou en service.
- Aux systèmes d'IA publiés dans le cadre de licences libres et ouvertes (sauf s'ils sont qualifiés d'interdits, à haut risque, ou à obligation de transparence)

#### ***Où s'appliquera l'AI Act ?***

Cette proposition de règlement s'applique aux fournisseurs de système d'IA établis ou situés dans l'Union ou dans un pays tiers lorsque :

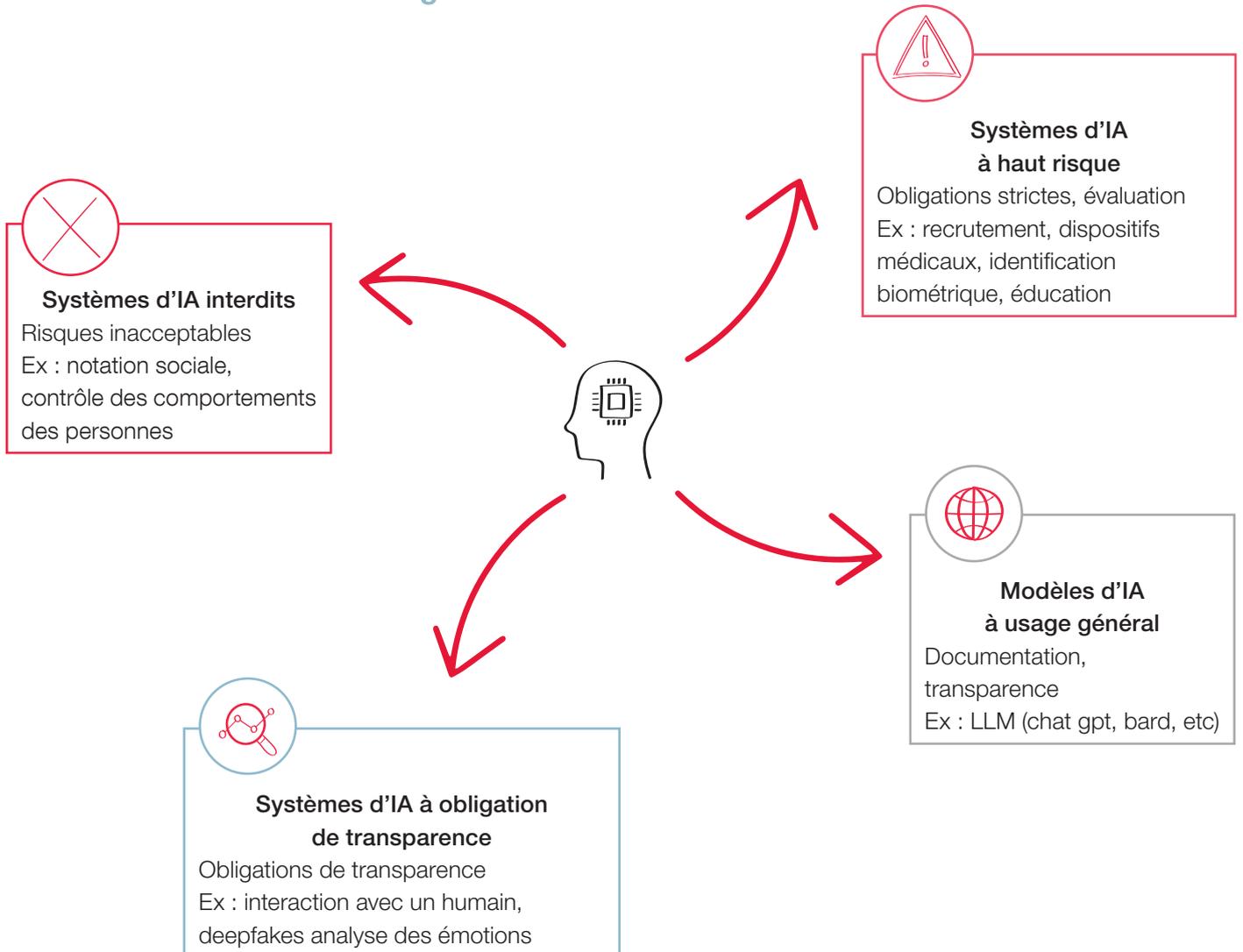
- Les utilisateurs sont situés dans l'UE ;
- Les résultats générés par ces systèmes sont utilisés dans l'UE.

# 03



## MESURES CLÉS

### → Clasificación des intelligences artificielles



## IA INTERDITES

### → 8 finalités ou usages non autorisés



Systèmes de contrôle des comportements des personnes par des techniques subliminales



Systèmes de contrôle des comportements dus à l'âge ou au handicap physique ou mental



Système de notation sociale à des fins générales par les autorités publiques



Evaluation du risque de la Commission d'une infraction pénale



Reconnaissance faciale sur internet ou sur des vidéos de surveillance



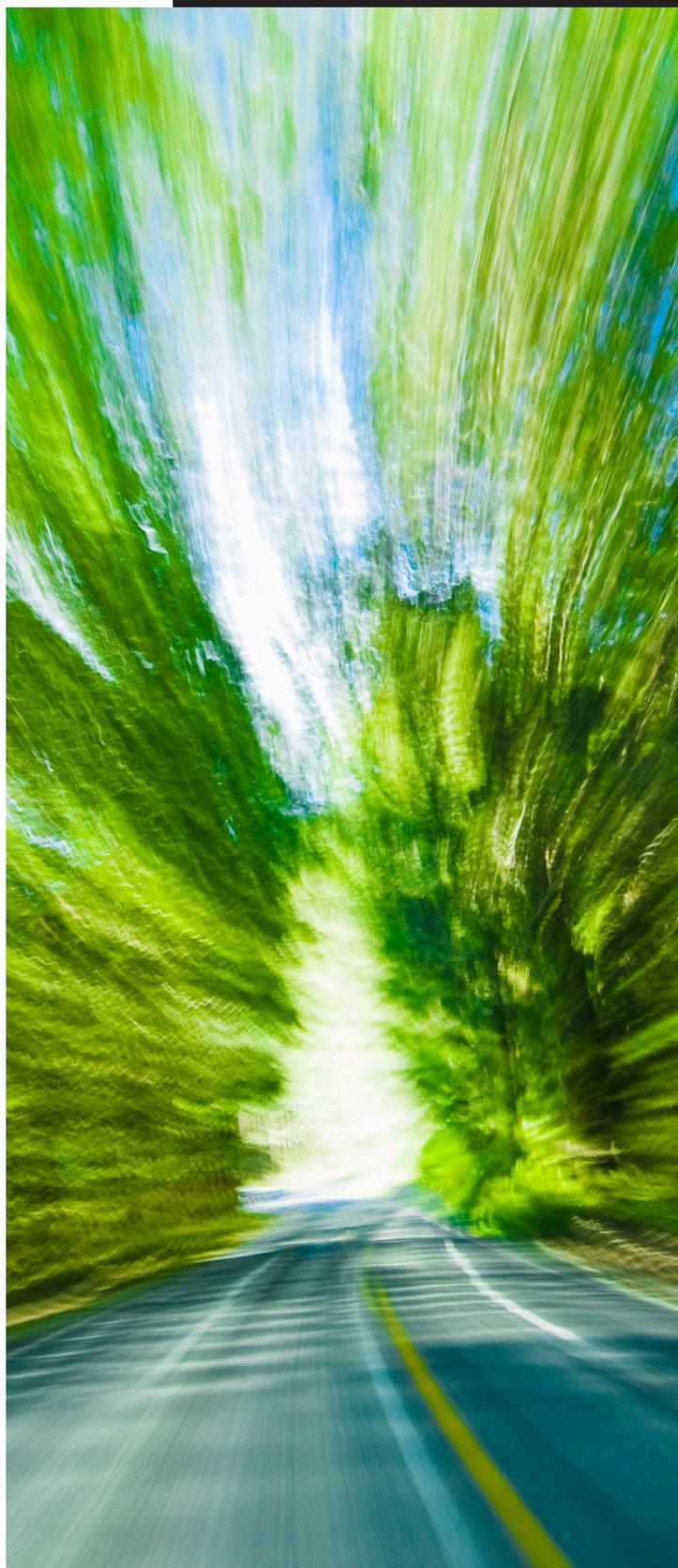
Déduction des émotions



Système d'identification biométrique



Déduction de données sensibles



# IA À HAUT RISQUE

## → 8 usages à haut risque par destination et 12 règlementés

### 8 par destination



Identification biométrique



Gestion et exploitation des infrastructures critiques



Éducation et formation professionnelle



Emploi, gestion de la main-d'œuvre et accès à l'emploi indépendant



Accès et droit aux services privés essentiels, aux services publics et aux prestations sociales



Autorités répressives ou institutions, organes et organismes de l'Union



Gestion de la migration, de l'asile et des contrôles aux frontières



Administration de la justice et processus démocratiques

### 12 systèmes soumis à une autre réglementation

- Les machines
- Les bateaux de plaisance
- Les protections en atmosphère explosive
- Les équipements sous pression
- Les équipements de protection individuelle
- Les dispositifs médicaux
- Les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
- Les jouets
- Les ascenseurs
- Les équipements radioélectriques
- Les installations à câble
- Les appareils à combustible gazeux

## IA À OBLIGATION DE TRANSPARENCE

### → 4 usages nécessitant transparence



Destinée à interagir avec des personnes physiques



Génération de contenus synthétique



Reconnaissance des émotions ou catégorisation biométrique



Génération/manipulation d'images, vidéos ou audios présentant des ressemblances avec des personnes/objets/lieux/autres existants et pouvant être perçus comme véridique

## LES 2 IA À USAGE GÉNÉRAL

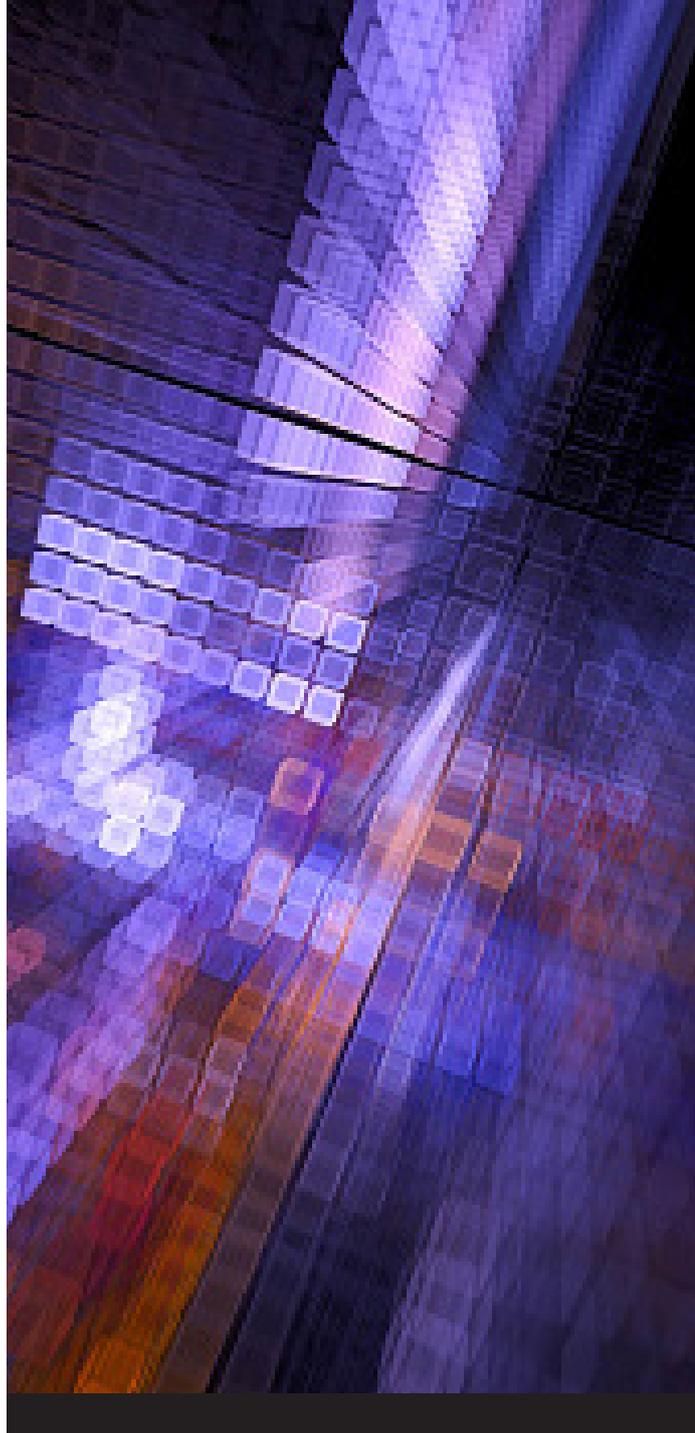
### → L'évaluation de « l'usage général »

1.

Généralité significative et Capacité d'exécution d'un large éventail de tâches

2.

Possibilité d'intégration à des systèmes ou application en aval



## → Sélection des obligations phares pour une IA à haut risque

### Art. 9

#### **Système de gestion des risques**

Santé, sécurité des personnes ainsi que les droits fondamentaux

### Art. 11

#### **Documentation technique**

Décrit dans l'annexe IV

### Art. 13

#### **Contrôle humain**

Intervention humaine contrôlant à la conception, au développement et les résultats fournis

### Art. 14

#### **Contrôle humain**

Intervention humaine contrôlant à la conception, au développement et les résultats fournis

### Art. 15

#### **Sécurisation du système**

Exactitude, robustesse, et cybersécurité

### Art. 43

#### **Evaluation de la conformité**

Intervention d'un organisme notifié selon les cas

### Art. 20, 21, 73

#### **Notification des autorités**

Incidents, dysfonctionnement, non conformités

### Art. 47, 48

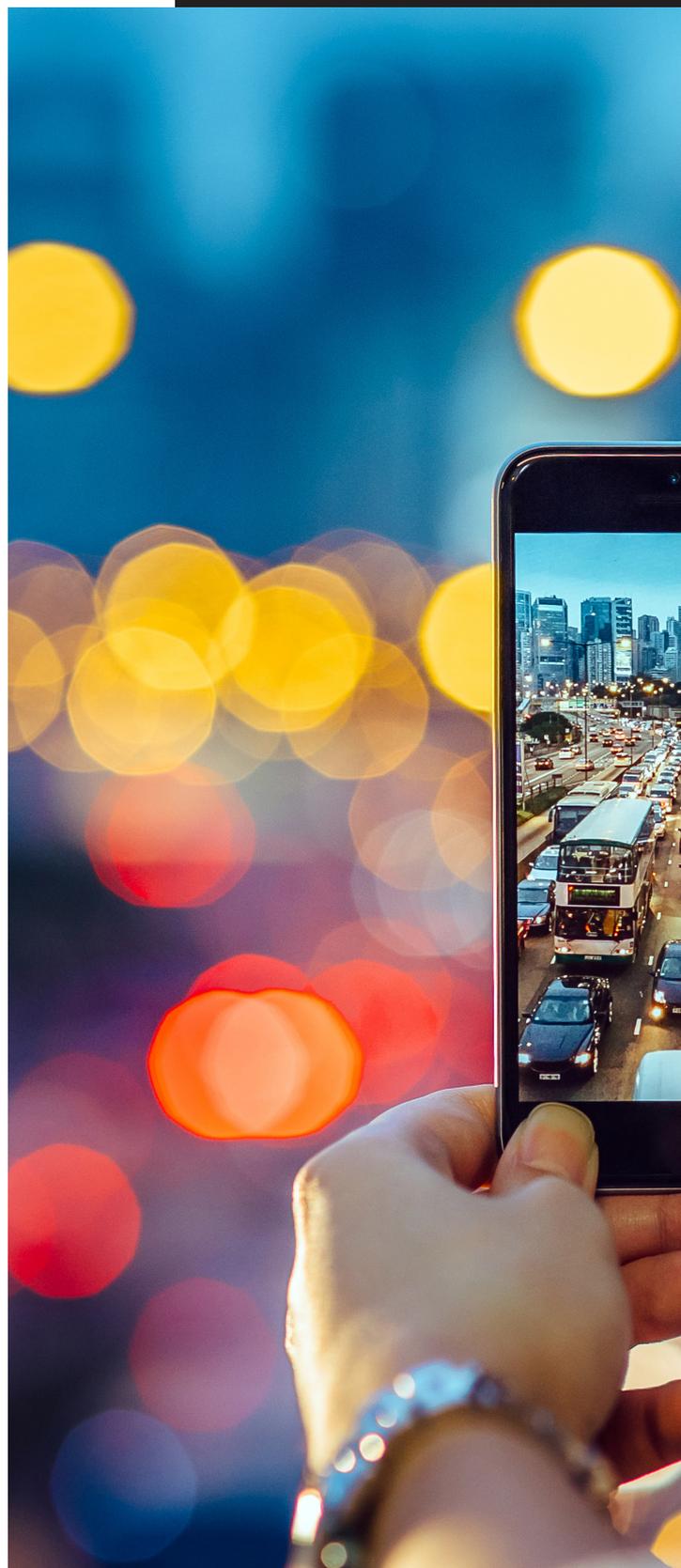
#### **Déclaration et marquage de conformité**

Déclaration UE + marquage CE apposé

### Art. 49

#### **Enregistrement**

Si cas de l'annexe III, introduction dans la base de données de l'UE, répertoriant les IA à haut risques « stand-alone »



# 04

## SANCTIONS



### → Sanctions administratives contre les fournisseurs et distributeur de système d'IA (art. 99)

Les États membres sont responsables de la conception de leur régime de sanctions.

Non-respect sur l'utilisation de système d'IA interdite (art. 5)	Sanction	Jusqu'à 35 000 000 € d'amende.	Jusqu'à 7% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise.
Non-conformité aux exigences des obligations du règlement	Sanction	Jusqu'à 15 000 000 € d'amende.	Jusqu'à 3% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise.
Transmission d'information incorrecte, trompeuse ou incomplète aux organismes notifiés	Sanction	Jusqu'à 7 500 000 € d'amende.	Jusqu'à 1% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise.

Le montant le plus élevé est retenu, sauf pour les PME, on retient alors le moins élevé.

\* Prise en considération des éléments suivants : la nature, la gravité, la durée de l'infraction, la finalité du système d'IA, le nombre de personnes touchées, la taille et le chiffre d'affaires annuel et la part. de marché de l'opérateur, et la récidive d'une même infraction, les circonstances aggravantes, le degré de coopération et de responsabilité de l'opérateur, etc.

### → Sanctions administratives contre les institutions, les agences et organes de l'Union (art. 100)

Non-respect sur l'utilisation de système d'IA interdite (art. 5)	Sanction	Jusqu'à 1 500 000 € d'amende.	Les fonds collectés font partie des recettes du budget général de l'Union
Non-conformité aux exigences du présent règlement (hors art.5)	Sanction	Jusqu'à 750 000 € d'amende.	

\* Prise en considération des éléments suivants : la nature, la gravité, la durée de l'infraction, la finalité du système d'IA, le nombre de personnes touchées, et la récidive d'une même infraction, le degré de coopération et de responsabilité de l'organisme, le budget annuel de l'organisme, etc.



## → Sanctions contre les fournisseurs d'IA à usage général (art. 101)

La Commission fixe elle-même la hauteur



\* Prise en considération des éléments suivants : la nature, la gravité, la durée de l'infraction, les principes de proportionnalité et d'adéquation et engagement pris conformément à l'art. 93.



# 05



## ACCOMPAGNEMENT CBC

### → Nos convictions



#### Opportunités pour nos clients

L'AI Act va permettre de lever d'éventuels doutes juridiques sur une technologie nouvelle, ce qui favorise l'innovation responsable et la confiance du public dans l'adoption de l'IA. Cela permettra de rassurer le public sur la sécurité, la confidentialité et l'équité des systèmes d'IA.



#### Protection des utilisateurs et prévention des abus

L'AI Act se place dans la continuité des textes européens actuels qui assurent une protection des citoyens européens vis-à-vis des technologies innovantes (transparence, évaluation des risques, prévention des abus causés par des acteurs malveillants ou par des utilisateurs négligents...)

### Incarner l'AI Act chez CBC



#### Défis pour nos clients

Malgré une clarification des règles juridiques associées à l'IA, la mise en conformité à un règlement européen reste un défi et un investissement (financier et humain) conséquent pour les organisations qui doivent s'y conformer.



#### Réglementation novatrice

L'Union européenne est la première organisation à se positionner aussi clairement sur la façon de réglementer l'IA. Cela permet de faire face au développement très rapide de cette technologie.

## CADRER, CARTOGRAPHIER, QUALIFIER

**Connaître les systèmes d'AI actuels**

**Qualifier les acteurs et ces systèmes**

**Objectifs :** identifier le ou les systèmes d'IA concernés et le niveau de risque de chacun de ce/ces systèmes.

Qualifier le système d'IA en conséquence et les acteurs en lien.

## ANALYSER LES ÉCARTS

**Analyser l'écart. entre les mesures actuelles**

**et les mesures imposées par l'AI Act**

**Objectifs :** évaluer le niveau de conformité des systèmes actuels aux exigences prévues par l'AI Act, en fonction de la qualification de chaque système d'IA et des obligations imputables aux acteurs.

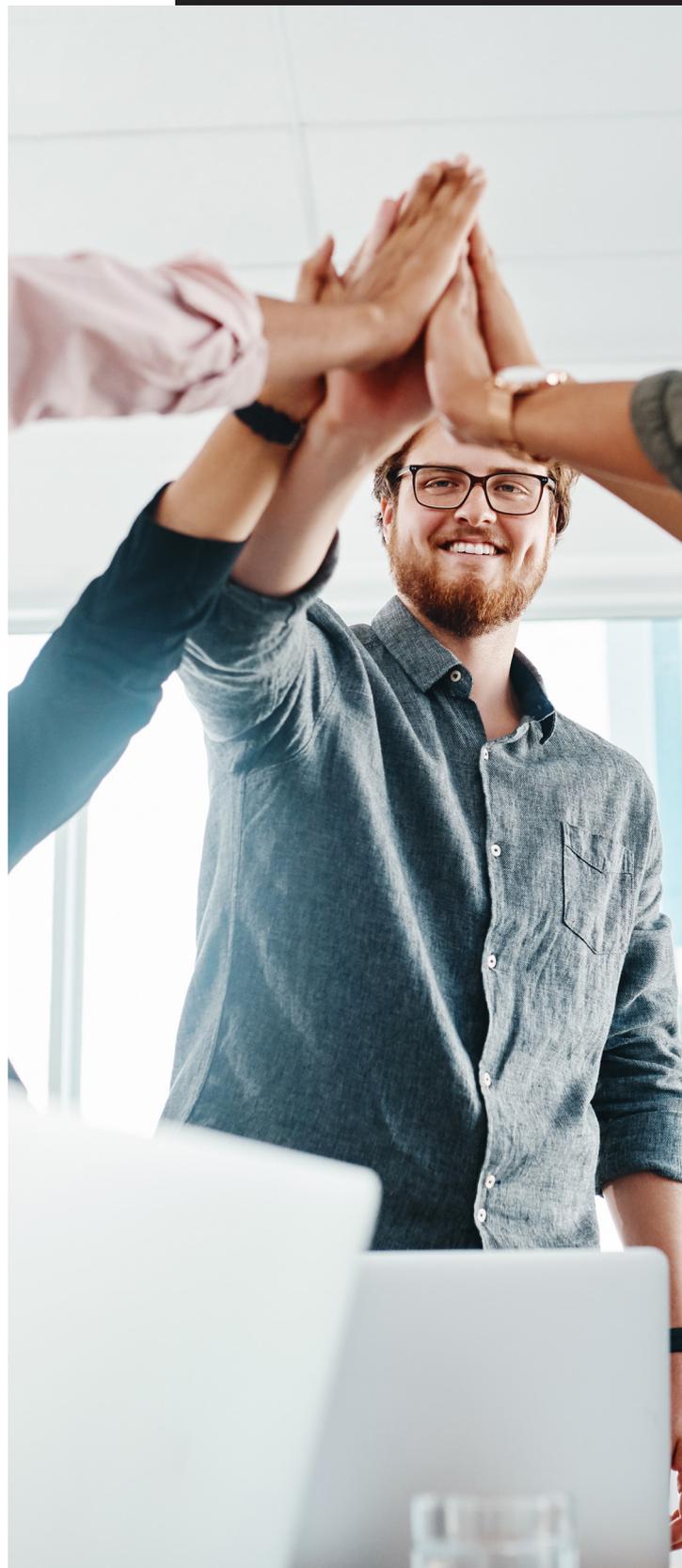
## DÉFINIR LES ACTIONS

**Feuille de route de mise en conformité**

**à l'AI Act**

**Objectifs :** formaliser une feuille de route afin d'établir les actions à mettre en œuvre par l'acteur déployant le système d'IA.

Prioriser ces actions afin de réaliser les plus urgentes et les plus faciles, puis les plus difficiles à mettre en œuvre.





*Vous avez des questions sur ce sujet ?*

*L'équipe Conformité Numérique chez CGI Business Consulting se tient à votre disposition. Elle intervient sur les mises en oeuvre opérationnelles liées aux réglementations et normes telles que la directive NIS, la Loi de Programmation Militaire, le règlement DORA, le RGPD...*



**Hervé Ysnel**

Vice-Président Senior en charge des activités  
conseil sécurité, risque & continuité d'activité

**[herve.ysnel@cgi.com](mailto:herve.ysnel@cgi.com)**

Chez CGI Business Consulting, cabinet de conseil majeur en France, nous sommes audacieux par nature.

Grâce à son intimité sectorielle et à sa capacité à mobiliser des expertises diverses, CGI Business Consulting apporte aux entreprises et aux organisations des solutions de conseil audacieuses et sur mesure, pour une réussite stratégique et opérationnelle de leurs projets de transformation.

Nos 1 000 consultants accompagnent nos clients dans la conduite et la mise en œuvre de leurs projets de transformation, dans une relation franche et de confiance, pour leur permettre de prendre les bonnes décisions.

Fondée en 1976, CGI figure parmi les plus importantes entreprises de services-conseils en technologie de l'information (TI) et en management au monde. Elle aide ses clients à atteindre leurs objectifs, notamment à devenir des organisations numériques axées sur le client.



**L'audace par nature**